

Appel à contributions : « Dépasser les bornes ! Regards croisés des sciences juridique, politique et criminologique »

UR Cité, Faculté de droit, science politique et criminologie de l'Université de Liège

Dates : **6 et 7 octobre 2022**

Lieu : Faculté de droit, science politique et criminologie de l'Université de Liège

Remise de l'abstract : 21 mars 2022

Remise des contributions écrites (facultative) : 22 août 2022

Contexte

L'UR Cité de la Faculté de droit, science politique et criminologie de l'Université de Liège organise un colloque à destination des assistant·e·s et doctorant·e·s des départements de droit, science politique et criminologie des universités francophones de Belgique. Toutes les personnes répondant à ces critères sont invitées à répondre au présent appel à contributions, y compris les chercheurs et chercheuses en début de thèse souhaitant présenter leurs recherches indépendamment de leur état d'avancement.

Le colloque est ouvert aux communications et articles rédigés par un·e ou plusieurs auteur·e·s issu·e·s ou non de la même filière discutant du concept de *borne* sous un ou plusieurs angles disciplinaires différents. Une attention toute particulière sera portée aux propositions de collaborations interdisciplinaires intégrant juristes, politologues et criminologues.

Thème : « dépasser les bornes »

Spatiales, temporelles, symboliques, juridiques, ou sociales, à définir, respecter ou dépasser, les bornes constituent un objet d'étude privilégié des sciences humaines. Usuellement définies comme un repère définissant frontière, distance ou direction, les bornes sont également conceptuelles. Si elles esquissent généralement les limites de la propriété et de la possession, elles dessinent également les contours de l'État et de l'autorité qui s'y exerce, ainsi que les normes érigées au sein de la société.

Les bornes, physiques ou symboliques, sont un critère d'inclusion ou d'exclusion. Elles tracent les lignes d'appartenance individuelle et collective au niveau identitaire, national, civil, politique, socio-économique ou culturel. Elles tendent à définir le profil d'individus et de leur groupe, considérés dans un environnement complexe.

Les bornes sont également temporelles, marquant le passage entre ce qui est *avant* et ce qui vient *après*. Jalonnant l'évolution des politiques publiques ou sociales, elles servent de repères aux changements de paradigmes. Les bornes balisent également les actions posées en amont et en aval du phénomène étudié, questionnant la proactivité et la réactivité à déployer au cœur de la société.

Les bornes sont enfin un lieu de rencontre. Les sciences juridique, politique et criminologique sont éminemment interconnectées, évoluant conjointement et s'alimentant mutuellement. Elles se trouvent également à la croisée d'autres disciplines scientifiques telles que la sociologie, la psychologie, l'économie, la géographie et l'histoire. C'est la raison pour laquelle chacun·e est invité·e à questionner la notion de limites au sein de ses recherches mais aussi, le cas échéant, à *dépasser les bornes* des carcans disciplinaires traditionnels.

Procédure pour la remise des abstracts et contributions écrites

Toutes les personnes souhaitant présenter leurs recherches à la conférence sont invitées à faire parvenir leur abstract à jerome.decooman@uliege.be pour le **21 mars 2022 au plus tard**. L'abstract devra contenir entre 300 et 500 mots (références non-incluses). Les participant·e·s sont également invité·e·s à proposer 3 à 5 mots-clés décrivant leur contribution, ainsi qu'une courte biographie.

En cas de réponse positive, les participant·e·s se verront attribuer un créneau de 20 minutes pour présenter leur contribution. Chaque participant·e sera intégré·e à un panel interdisciplinaire dont les membres débattront et répondront conjointement aux questions qui leur seraient posées.

Les participant·e·s à la conférence se voient offrir la possibilité de remettre une contribution écrite d'environ 15.000 mots (références incluses mais hors figures et tableaux) qui sera publiée dans la Revue de la Faculté de droit de l'Université de Liège (Vol. 2022, No. 3). Dès la remise de l'abstract, les participant·e·s sont invité·e·s à indiquer leur volonté de remettre une contribution écrite. Cette information a pour seul but de faciliter l'organisation de l'évènement et ne conditionne en aucune façon l'acceptation de la proposition.

Les participant·e·s qui choisiraient de soumettre une contribution écrite doivent la remettre pour le **22 août 2022 au plus tard** par mail à jerome.decooman@uliege.be.

Récompense

La meilleure contribution écrite sera récompensée du prix « Cité » d'une valeur de 250 EUR. Le prix sera décerné après évaluation de la contribution par un comité scientifique pluridisciplinaire indépendant. Le prix sera remis le 7 octobre 2022 à l'issue du colloque.